

www.federation-peche-allier.fr  
04 70 47 51 55  
8 rue de la ronde  
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule



### Edit'Eau

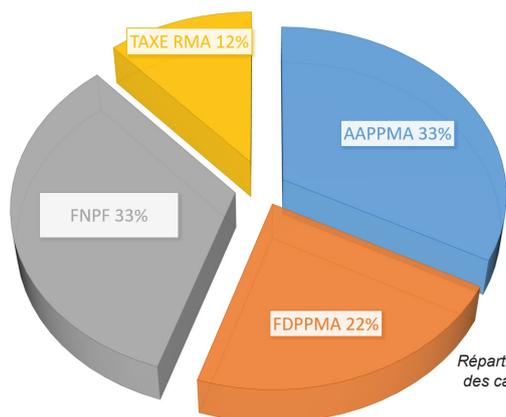
#### Le mot du président



Ce premier numéro de l'année 2018 de la newsletter de la FDPPMA03 est l'occasion de préparer la nouvelle saison à venir en vous faisant part de certaines nouveautés réglementaires ou en vous informant sur des manifestations ou opérations programmées sur ce début d'année. Ce numéro vous présentera également un bilan des opérations de « police pêche » réalisées au cours de l'année 2017 par les gardes de la fédération.

Bonne lecture à tous et bonne saison halieutique.

*Gérard Guinat*  
Président de la fédération de pêche de l'Allier



Répartition de l'argent des cartes de pêche

### Quoi de neuf dans ma fédé ?

#### Carte de pêche et réglementation : nouveautés 2018

La carte de pêche pour la saison 2018 est en vente depuis le 15 décembre dernier sur le site [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr), dans les associations ou chez les dépositaires agréés. En prenant votre carte de pêche, chaque pêcheur participe au financement des missions d'intérêt général des AAPPMA, des fédérations départementales et de la Fédération Nationale à savoir la promotion du loisir pêche et la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi, dans l'Allier, sur une carte majeure départementale à 76 € :

- **24,90 € revient aux AAPPMA**, fonds utilisés pour la location des droits de pêche, les empoissonnements, de petits travaux d'entretien et les manifestations.
- **16,90 € revient à la FDPPMA** pour les travaux et les études sur les milieux aquatiques, le financement de la garderie, les animations et écoles de pêche, l'acquisition et l'aménagement de rives ou plans d'eau, les empoissonnements.
- **25,40 € pour la Fédération Nationale** pour le financement des missions nationales et d'actions d'envergure sur les milieux et de développement du loisir pêche portées par les FDPPMA et le financement de 4 postes par fédération.
- **8,80 € d'une taxe « Redevance Milieu Aquatique »** versée aux Agences de l'eau chargées par la loi de financer la politique globale de l'eau en France.

**Attention, à compter de 2018, la pêche du black-bass est en no-kill intégral sur l'ensemble du département.** L'objectif de cette mesure est de permettre une implantation durable de ce poisson notamment sur les secteurs où les AAPPMA ont réalisé des introductions. Le black-bass est une espèce piscicole à forte valeur halieutique très prisée des pêcheurs aux leurres et notamment des plus jeunes.

Enfin, pour rappel, le nombre de capture autorisé de sandre et de brochet, par pêcheur de loisir et par jour, est fixé à trois, dont deux brochets maximum, sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département.



## Bilan 2017 de la police pêche de la garderie fédérale

La police de la pêche dans le département de l'Allier est principalement assurée par les agents de développement de la Fédération Départementale. Ces gardes professionnels s'appuient également sur un réseau d'une trentaine de gardes particuliers bénévoles des AAPPMA. Ils exercent des missions de surveillance et de police de la pêche et sont les garants du respect de la réglementation pêche.



Garde Pêche Particulier © FDPMA03

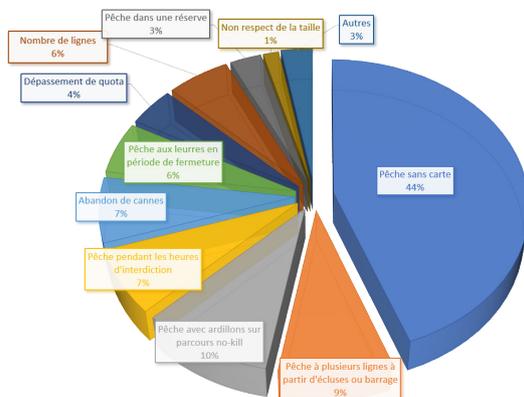


Dépassement de quota de truites © FDPMA03

La garderie de la Fédération de Pêche de l'Allier est composée de 4 agents assermentés dont les missions de police pêche ont représenté en 2017, 1/3 de poste soit environ 600 heures. Les gardes fédéraux peuvent être assistés des gardes particuliers bénévoles des AAPPMA et des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

En 2017, les gardes fédéraux ont réalisé plus de quarante sorties « police pêche » dont 11 sorties nocturnes. 1 226 pêcheurs ont été contrôlés à l'occasion de ces sorties dont :

- 319 pêcheurs de carpes (26%)
- 248 pêcheurs de carnassiers (20%)
- 340 pêcheurs au coup (28%)
- 319 pêcheurs de truites (26%)



Mais également 41 femmes (3,3%) et 98 jeunes de moins de 16 ans (8%).

Au cours de ces contrôles, 70 infractions à la réglementation pêche ont été relevées soit un taux de 5,4%. 3 infractions ont fait l'objet d'une saisie immédiate du matériel. L'infraction principale reste la pêche sans avoir acquitté la carte de pêche (44%).

### DEVENIR GARDE-PÊCHE PARTICULIER BÉNÉVOLE D'UNE AAPPMA



Chacun peut devenir garde-pêche particulier pour une AAPPMA et exercer ainsi un engagement personnel en faveur de la pêche de loisir et de la protection des milieux aquatiques. Pour ce faire, il faut suivre une formation de deux jours, vouloir investir du temps pour le monde associatif de la pêche et remplir les conditions d'honorabilité indispensables à l'exercice d'une fonction de police.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter votre AAPPMA locale ou la Fédération de Pêche.

# Du côté des AAPPMA

## Réalisation d'une passerelle sur le parcours labellisé du plan d'eau de Saint Clément.

La « Passerelle du Rocher » permettant de relier les deux rives du plan d'eau de Saint Clément est désormais opérationnelle. Grâce à cet ouvrage, le parcours de pêche est continu sur l'ensemble du pourtour du plan d'eau. Un chemin de liaison entre le poste PMR rive droite et la passerelle du rocher a également été aménagé. Cet ensemble a été réalisé et financé par Vichy Communauté en accord et collaboration avec l'AAPPMA de St Clément qui a pris en charge la finition du chemin rive droite sur plus de 300 m, l'abattage et le débardage des arbres, la finition de certains passages à la mini-pelle, et l'entretien par tonte et débroussaillage de tout le parcours rive droite.

Plus de 10 bénévoles de l'AAPPMA ainsi que les employés municipaux ont participé avec leurs matériels à 9 demi-journées de travail au cours de l'année 2017.



Déversements de poissons par l'AAPPMA de Cosne d'Allier © FDPMA03

## Déversements de poissons par l'AAPPMA de Cosne d'Allier

L'AAPPMA de Cosne d'Allier, le Goujon de l'Aumance, a réalisé des déversements importants de poissons sur l'ensemble de ses parcours, et notamment les rivières Œil et Aumance.

Ainsi, 200 kg de carpes, 200 kg de gardons, 80 kg de tanches, 40 kg de perches et 60 kg de brochets ont été lâchés par les bénévoles de l'AAPPMA.

## Organisation du premier Open Rando-fishing de France

L'AAPPMA de Moulins organise le dimanche 26 août 2018, le 1<sup>er</sup> Open Rando-fishing de France sur la rivière Allier à Moulins.

Il s'agit d'une compétition de pêche aux leurres par équipe de deux pêcheurs sur le parcours rando-fishing créé par l'AAPPMA de Moulins et labellisé parcours passion.

Renseignements et inscriptions :

06.07.57.31.17 ou sur  [ORF Moulins](https://www.facebook.com/ORF.Moulins)



**PREMIER**  
**OPEN**  
Rando-Fishing  
de Moulins (03)  
Dimanche 26 août 2018

**COMPÉTITION DE PÊCHE AUX LEURRES PAR ÉQUIPE DE 2 PÊCHEURS**  
DU BORD ET LES PIEDS DANS L'EAU - OUVERTE À TOUS - ENGAGEMENT : 50€/ÉQUIPE

**LOTS POUR TOUS LES COMPÉTITEURS !**

**INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS**  
04.70.43.83.66 ou 06.07.57.31.17 et [abridupecheur03@yahoo.fr](mailto:abridupecheur03@yahoo.fr)  
Facebook : ORF Moulins - WEB : <http://www.labridupecheur.com/>



# La fédération de pêche vous informe

## Ouverture de nouveaux parcours de pêche de nuit en 2018

De nouveaux parcours de pêche de la carpe de nuit seront ouverts sur le département de l'Allier en 2018 dont près de 30 km de canaux, 40 km de rivière et 2 plans d'eau et notamment :

- L'Allier au Veurdre
- La Besbre à Vaumas
- Le Canal Latéral à la Loire sur Diou, Dompierre/Besbre et Garnat/Engivière.
- Le plan d'eau de Saint Clément
- Le grand étang de Venas (sur réservation)



**La Fédération demande aux pêcheurs de respecter ces lieux en laissant systématiquement propres leurs postes de pêche.** L'ouverture de nouveaux parcours de pêche de nuit ne dépend pas seulement de la volonté des AAPPMA ou de la Fédération mais également du bon vouloir des propriétaires des parcours de pêche.

**Renseignements :**  
[www.federation-peche-allier.fr](http://www.federation-peche-allier.fr)

## Journée gratuite d'initiation pêche à Vichy le samedi 21 avril 2018

**INITIATION PÊCHE**  
RIVIERE ARTIFICIELLE

Pass Pêche offert pour la Journée  
**GRATUIT**  
OUVERT A TOUS

**Le 21 avril 2018**  
10h à 12h et 14h à 16h

Pêche feeder et coup  
Initiation au lancer  
Matériel fourni

Encadré par des  
moniteurs diplômés

**Renseignements**  
AAPPMA DE VICHY  
**04.70.47.51.55**

Le pôle animation de la Fédération de Pêche de l'Allier organise le samedi 21 avril 2018 de 10h à 16h une journée d'initiation et de découverte de la pêche à Vichy au niveau de la rivière artificielle du parc omnisport. Journée entièrement gratuite, ouverte à tous et encadrée par des moniteurs diplômés.

**Renseignements :**  
04.70.47.51.55

# Agenda

Dimanche  
**25/02**

**Journée pêche de la truite**  
Organisée par l'AAPPMA de Nérès les Bains à l'étang de Montmurier - 6 €pêcheur

Renseignements : 06.68.52.27.10

Dimanche  
**04/03**

**Journée pêche de la truite**  
Organisée par l'AAPPMA de Commentry à l'étang l'Amazon - 5 €pêcheur

Renseignements : 06.87.46.05.13

Samedi  
**10/03**

**Ouverture de la pêche en 1ère catégorie et de la truite fario**

Vendredi  
**13/04**  
Dimanche  
**15/04**

**Enduro carpe 48h sur le Cher**  
Organisé par l'Union des Pêcheurs Bourbonnais

Renseignements UPB : 06 44 10 47 57

Samedi  
**14/04**

**Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Allier à St Germain des Fossés**

Samedi  
**21/04**

**Journée Initiation et découverte de la Pêche**  
Organisée par la Fédération de Pêche de l'Allier au Parc omnisport de Vichy

Renseignements : 04.70.47.51.55



**Rédaction et photos :**  
Fédération de pêche de l'Allier

**Conception :**  
ARPARA  
Association Régionale des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques de la région Auvergne - Rhône-Alpes

**Avec la participation de :**  
la Région Auvergne - Rhône-Alpes

**Newsletter trimestrielle**

Tous droits réservés - Février 2018